

DÉPARTEMENT
Saône-et-Loire
CANTON
Autun-Nord
COMMUNE
Saint-Forgeot

Arrêté temporaire de police de la circulation rue Mengel

Le Maire de la Commune de Saint-Forgeot (Saône-et-Loire),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 23 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 ;

Vu la demande en date du 28 avril 2026 présentée par l'Entreprise SAUR, domiciliée 8 route d'Autun à Arnay-le-Duc (21230) et représentée par M. NEVEU, aux fins d'obtenir un arrêté temporaire portant permission de voirie et police de la circulation dans le cadre de travaux de réparation sur voirie, parking de la Mairie, à l'adresse rue Mengel à Saint-Forgeot (71400),

Considérant que la réalisation de ces travaux rend nécessaire de régler la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1 : Le mardi 28 avril 2026 de 9h à 12h, il est prévu, sur la partie de la rue Mengel située entre la maison référencée à l'adresse 10 rue Mengel, parcelle B n° 1, et la Mairie référencée à l'adresse 196 rue Mengel, parcelle B n° 745, Voie Communale n° 8 :

- Circulation interdite pour les véhicules légers et poids lourds, afin de permettre à l'Entreprise SAUR de réaliser les travaux de réparation sur voirie susmentionnés.

Article 2 : Les services techniques de la Commune sont chargés de mettre en place la signalisation nécessaire afin d'avertir les usagers et assurer leur sécurité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie d'Autun ainsi qu'au Centre de Secours d'Autun.

Fait à Saint-Forgeot (Saône-et-Loire), le 28 avril 2026

Le Maire, Olivier DEGRANGE

